

APPRÉCIATION DE M. GUSTAVE LAMOTHE,
Avocat à Montréal.

L'auteur de la *Législation civile du Canada, concernant le mariage et le divorce, en regard de la législation ecclésiastique* a fait un travail complet, bien que court et concis, sur un sujet très vaste et très important. Ce travail est fait avec grand soin ; les notions en sont exactes et précises ; et, après l'avoir lu, on a une idée nette de la législation civile concernant le mariage dans toutes les provinces du Canada.

L'auteur a pris pour base la législation ecclésiastique, et cette législation lui a servi d'étoile polaire dans le dédale des lois civiles, fort différentes entr'elles sur certains points. Il fait toucher du doigt les imperfections de ces diverses législations et met en lumière les conflits qui existent entre ces législations et la loi religieuse. Il est bon que pareil ouvrage soit publié dans un pays où la question des lois concernant le mariage fait fréquemment l'objet de discussions publiques. Ce travail tend à faire disparaître bien des malentendus et bien des représentations fausses. Et chaque fois que le parlement fédéral ou que les législatures provinciales voudront légiférer sur ce sujet difficile, ce livre sera là pour signaler les erreurs du passé et indiquer les écueils à éviter.

Gustave Lamothe.

Montréal 1er juin 1912.